

# L'ADEAN : des origines à nos jours.

## Sommaire du document

1	Présentation de la structure.....	1
2	Animation territoriale.....	1
3	Quelques actions ou études conduites par le passé ou en cours (liste non exhaustive) .	3
4	La démarche Pays.....	5

## 1 Présentation de la structure

L'ADEAN a été, jusqu'au 5 mai 2004, un comité de bassin d'emploi (CBE). Créé en 1991 et doté de la personnalité morale en novembre 1994, l'ADEAN a donc fonctionné sur une base tripartite (élus locaux, acteurs économiques, syndicats de salariés) pendant plus de dix ans. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 4 juin 2004 et en application des dispositions de l'article 95 de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 « urbanisme et habitat », l'ADEAN est devenue la structure de portage du Pays de l'Alsace du Nord, qui réunit, sous forme associative, tout à la fois l'ensemble des structures (EPCI à fiscalité propre et commune de Bitschhoffen, membres délibérants de l'ADEAN) qui ont approuvé la charte de Pays et le conseil de développement (dont les membres sont « membres associés », avec voix consultative, de l'ADEAN).

Historiquement, la structure a eue deux grandes missions :

1. Une mission d'animation ;
2. Une mission de portage de projets limitée, jusqu'au 4 juin 2004, par les statuts qui stipulaient : « Elle peut porter, dans leur phase initiale, des opérations de développement ».

Depuis peu, elle est chargée de coordonner, voire de mettre en œuvre la charte du Pays de l'Alsace du Nord.

## 2 Animation territoriale

### **2.1 Lors de sa création en 1991, le comité de bassin d'emploi de l'Alsace du Nord a mis en place cinq groupes de travail :**

- Développement économique ;
- Emploi-formation ;
- Habitat – logement ;
- Coopération intercommunale et transfrontalière ;
- Transport et infrastructures.

Ces groupes de travail, très ouverts, ont fonctionné pendant trois ans jusqu'à la mise en place de l'opération « Alsace du Nord 2005 ».

C'est aussi à ce moment-là qu'a été mis en place, par le président du CBE et maire de Haguenau, le groupe dit « des directeurs des ressources humaines », auquel les responsables « ressources humaines » des plus importantes entreprises du territoire participent.

## 2.2 *Alsace du Nord 2005*

En 1993, ces groupes de travail ont été « fondus » dans les groupes thématiques mis en œuvre dans le cadre de la démarche de prospective territoriale qui a mobilisé environ 120 personnes de tous horizons.

Deux cabinets de consultants ont été chargés de la mise en œuvre de la démarche pilotée par la région Alsace et le CBE de l'Alsace du Nord :

- ARGANS S.A., chargée d'établir le diagnostic territorial
- IECI Consultants, chargés de conduire une animation territoriale débouchant sur des projets structurants.

Cette démarche a donné lieu à une restitution animée par M. Hubert HAENEL, alors premier vice-président du conseil régional d'Alsace, en 1994, à la Maison des Associations et de la Culture de Bischwiller. Cette restitution a attiré plus de deux cent cinquante personnes (élus de l'Alsace du Nord, chefs d'entreprises, responsables des associations les plus significatives et représentants locaux des syndicats représentatifs de salariés).

## 2.3 *Animation territoriale autour du livre blanc*

La démarche « Alsace du Nord 2005 » a rebondi en 1997, quand le CBE, devenu ADEAN entre temps, a décidé de publier un « Livre blanc pour le développement de l'économie en Alsace du Nord » en vue de faire des propositions dans le cadre du contrat de plan actuellement en cours et qui devait alors entrer dans sa phase de négociation.

Cinq grandes étapes ont marqué cette action :

1. La rédaction du livre blanc au sein de l'ADEAN sous le contrôle d'un groupe de travail ad hoc, au cours de l'année 97
2. La présentation officielle du livre blanc

Le « livre blanc » a été officiellement présenté, samedi 17 janvier 98, à la Castine de Reichshoffen.

450 personnes ont été invitées (élus locaux : les 150 maires de l'Alsace du Nord, les responsables des structures intercommunales, les conseillers généraux, régionaux, les parlementaires du secteur ; l'ensemble des partenaires de la Charte pour le développement de l'Alsace du Nord ; les responsables des entreprises les plus « importantes » du secteur ; les responsables de l'enseignement général, technologique et professionnel du secteur), plus de 200 personnes étaient présentes.

3. Le débat du diagnostic et des propositions du « livre blanc »

L'ensemble des personnes invitées a eu, par la suite, la possibilité de s'inscrire à un ou plusieurs forums de son choix, selon les thèmes proposés :

- La politique du développement local en Alsace du Nord.
- La question du logement.
- Quelle animation économique pour l'Alsace du Nord ?
- La question du tourisme en Alsace du Nord.
- Les réseaux de communication en Alsace du Nord.
- Quelles zones d'activités avec quels services en Alsace du Nord ?
- Le problème de la ressource humaine en Alsace du Nord.
- Quelle politique des villes moyennes et des bourgs-centres en Alsace du Nord ?
- La question de l'intercommunalité en Alsace du Nord.

4. La validation des conclusions de la démarche :

Les forums ont donné lieu à des nouvelles propositions.

Afin consolider la démarche et de valider les options retenues par les forums, l'A.DE.A.N. a mis en place, fin 98, une instance de pilotage composée :

- du comité directeur de l'A.DE.A.N. ;
- des maires des communes de plus de 5000 habitants ou des chefs lieux de canton ;
- des présidents des structures intercommunales de développement ou d'aménagement ;
- des présidents des amicales de maires ;
- des conseillers généraux ;
- des représentants des structures économiques locales (Centre des jeunes dirigeants, jeune Chambre économique, Association des chefs d'entreprises de Wissembourg, Association des chefs d'entreprises de Niederbronn) ;
- des représentants de la Chambre d'agriculture, de la CCI, de la chambre de métiers ;
- des Comités locaux éducation-économie (Education nationale – entreprises) ;

Cette instance, composée de 70 personnes, a définitivement arrêté les propositions du territoire dans le cadre de la révision du schéma régional d'aménagement et de la préparation du prochain contrat de plan Etat-région 2000-2006.

5. La publication et la diffusion à 1500 exemplaires des résultats de la démarche par le biais d'un fascicule intitulé « L'Alsace du Nord dans le schéma régional d'aménagement et le prochain contrat de plan : propositions du territoire ».

### **3 Quelques actions ou études conduites par le passé ou en cours (liste non exhaustive)**

- 1991/92 : pilotage de la création de la Mission intercommunale de l'Alsace du Nord pour l'insertion des jeunes.
- 1993/1994 : Action de rapprochement formation initiale et entreprises locales. Basée sur la visite « thématique » de dix entreprises de l'Alsace du Nord, l'action a concerné les chefs d'établissements scolaires du territoire (25 établissements ont été touchés). Chaque visite a été consacrée à l'exploration d'un thème relatif à la gestion des ressources humaines ou au management, dans le but de mettre en évidence les besoins en compétences futures.
- 1994 : publication d'une étude « L'Alsace du Nord : de la zone frontière à l'espace transfrontalier : réflexions sur un espace en forte mutation » dans le cadre d'un programme de recherche de l'Akademie für Raumforschung und Landesplanung allemande.
- 1994 : Lancement d'une action intercommunale d'élaboration d'un concept pour l'hébergement temporaire des jeunes.
- 1995 : Etude, en interne, sur l'emploi non qualifié en Alsace du Nord.
- 1995 : Enquête auprès des chefs d'établissements scolaire de l'Alsace du Nord pour établir un « état des lieux » sur l'information relative aux métiers et sur l'environnement économique. Travail réalisé par le cabinet Traverses.
- Automne 95/ septembre 96 : négociation d'un projet de charte pour le développement de l'économie et de l'emploi en Alsace du Nord, signée le 30 septembre 1996 en présence de M. RAFFARIN, alors ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, signataire en qualité de représentant de l'Etat.
- Quelques actions conduites dans le cadre de la charte pour le développement de l'Alsace du Nord par la suite :
  1. Opération « PME/PMI développement » cofinancée par l'Union européenne, en partenariat avec l'Etat, la région Alsace, la ville de Haguenau, la C.C.I.S.B.R., E.D.F., Electricité de Strasbourg, l'ADIRA et le ZETIS de Landau.

2. « Evolis », qui est une deuxième action en direction des PME/PMI dans le domaine des ressources humaines. Action cofinancée par L'Union européenne, en partenariat principal avec la ville de Bischwiller et réalisée sous maîtrise d'oeuvre du cabinet de consultants ZENON.
3. Mobilisation du potentiel d'emplois de proximité en Alsace du Nord dans le domaine de l'aide à la personne. La base de référence de cette action est une étude de marché qui a été réalisée sur le territoire de l'A.DE.A.N. sous maîtrise d'ouvrage de la direction départementale du travail, de l'emploi et de formation professionnelle.
4. Action pour l' « Optimisation des collectes sélectives des déchets banals ménagers et professionnels en Alsace du Nord » retenue et cofinancée par le ministère de l'environnement -avec 16 autres en France sur 52 candidatures- dans le cadre de l'appel à projet « agendas 21 ».
5. Etude d'opportunité pour le montage d'une « plate-forme d'initiative locale » (logistique humaine et financière pour la création et le développement de T.P.E.).
6. Optimisation des politiques relatives à la mise en place des zones d'activités. Réflexion-action avec le département du Bas-Rhin.
  - Participation à l'élaboration d'une proposition de schéma d'aménagement de l'espace PAMINA sous maîtrise d'ouvrage du département du Bas-Rhin (en cours).
  - Participation au « club des développeurs » de l'espace PAMINA (en cours).
  - Participation à la Foire Internationale de la sous-traitance 99, à Strasbourg, avec le CAIRE de la ville de Haguenau.
  - Aide à la création d'une plate-forme locale de développement des services aux familles en 2000.
- Etat des lieux des technologies de l'information et de la communication en Alsace du Nord : enquête auprès des communes du territoire en partenariat avec la communauté de communes de la vallée de la Sauer.
- Maître d'ouvrage de l'opération « forum du recrutement Alsace du Nord » en 2000, 2001, 2002, 2003 en association (selon les années) avec l'ADIRA, l'ANPE, l'Antenne régionale de la région, la mission locale pour l'insertion des jeunes, le LP SIEGFRIED de Haguenau, l'entreprise d'entraînement CAC de Strasbourg, avec l'appui financier ou logistique de partenaires tels l'Etat, la région Alsace, le département du Bas-Rhin, France télécom, Univers Métiers.
- Création, en juin 2001, d'un club dans le cadre de l' « Association Progrès du Management », en complément de l'action PME/PMI développement. Ce club se compose jusqu'à présent de 15 membres, tous dirigeants de PME/PMI locales.
- Mise en place de conférence sur les enjeux d'aménagement du territoire des réseaux télécoms « hauts débits » (automne 2002) avec le soutien financier de la région Alsace.
- Etude approfondie sur les possibilités d'accès aux télécommunications haut-débit de l'Alsace du Nord (IDATE, 2003) avec le soutien financier de la région Alsace.
- Démarche stratégique pour le développement touristique (2003, cabinet JL consultant) avec le soutien financier de l'Etat et de la région Alsace.
- Mise en place d'un programme intégrée territorial pour le développement des entreprises et de la formation des salariés au sein des entreprises (en cours). Action conduite par l'AGEFOS-PME avec le soutien financier de l'Etat et de l'Union européenne (FSE) (2003-2004).
- Etude diagnostic et conception d'un guide « petite enfance » (en cours) avec le soutien financier de la région Alsace, de l'UDAF et de la CAF.
- 2<sup>ème</sup> AGENDA 21 : valorisation des vergers (en cours) avec le soutien financier de l'Etat.
- Action en faveur du développement du cyclotourisme en Alsace du Nord (en cours) avec le soutien financier de l'Etat et de la région Alsace.
- Mise en œuvre, par une démarche prévisionnelle sur cinq ans, de la stratégie de développement définie en 2003 (en cours)

## 4 La démarche Pays

### 4.1 *Délibération en comité directeur de l'ADEAN*

Par décision du 24 septembre 2001, le comité directeur de l'ADEAN – auquel participent désormais les présidents des communautés de communes de l'Alsace du Nord, les neuf conseillers généraux et cinq conseillers régionaux - a affirmé, à l'unanimité des membres présents, sa volonté de voir engagée la procédure de création du « pays » sur un espace géographique regroupant les cantons de Bischwiller, Brumath, Haguenau, Lauterbourg, Niederbronn-les-Bains, Seltz, Soultz-Sous-Forêt, Wissembourg et Woerth tout en respectant le périmètre des établissements publics de coopération intercommunale ayant compétence en matière de développement économique ou d'aménagement de l'espace.

### 4.2 *Courrier de saisine des élus*

Un courrier a été adressé, en date du 12 octobre 2001, à l'ensemble des maires et des présidents de communautés de communes de l'Alsace du Nord concernés par le périmètre proposé afin de leur faire part de la décision du comité directeur de l'ADEAN de voir la procédure de reconnaissance du pays mise en oeuvre sur le territoire.

Deux documents ont été joints à ce courrier :

- Un document explicatif relatif au pays ;
- Une carte de la zone concernée.

Copie de ce courrier a été envoyée, pour information, aux conseillers généraux qui ne sont ni maire, ni président de structure intercommunale.

### 4.3 *Conférence de presse*

Une conférence de presse, à laquelle ont participé M. LOOS, président de l'ADEAN, M. STRASSER, vice-président, et MM. KERN, LORENTZ et REISS, chargés par le comité directeur du suivi du dossier « Pays », s'est tenue le 18 octobre à Niederbronn à destination de la presse locale afin de communiquer sur ce dossier en direction de la population.

### 4.4 *Réunion d'information des élus locaux*

Réunion « technique » organisée en direction des présidents et des membres du bureau des communautés de communes, et des maires et adjoints aux maires des communes non membres d'une communautés de communes du périmètre « pays » proposé par l'ADEAN.

Outre le projet ADEAN, cette réunion a aussi permis à l'assemblée d'entendre la position de l'Etat (SGARE), de la région Alsace (président ZELLER et direction de l'aménagement du territoire) sur cette démarche.

Au cours de cette réunion, les représentants des EPCI et des communes (non membres d'une communauté de communes) ont décidé de délibérer sur le sujet avant la fin mars 2002.

Au cours de cette réunion, les documents suivants ont été distribués :

1. Pistes pour une future charte de « pays ». Ces pistes ont été rédigées sur la base du programme d'orientation 2000-2006 adopté par l'assemblée générale de l'ADEAN en l'an 2000.
2. Le décret relatif aux « pays ».
3. Une proposition de fonctionnement pour la phase dite du « périmètre d'étude ».
4. Une délibération-type pour engager la procédure.

Nombre de communautés de communes présentes : 14 sur 16 concernées.

Nombre de communes (ne faisant pas partie d'une communauté de communes) présentes : 19 sur 26 concernées (dans ces 26 figurent toutes les communes aujourd'hui membres des communautés de communes nées, entre temps, dans le canton de Soultz).

#### **4.5 Saisine de M. le Préfet de Région pour qu'il arrête le périmètre d'étude du Pays**

Sur la base d'un dossier justifiant le périmètre proposé, la saisine de M. le Préfet est intervenue le 20 juin 2002, après consultation de l'ensemble des 18 communautés de communes et des 13 communes, non affiliées à une communauté de communes, du périmètre proposé. Nous avons souhaité – allant ainsi au-delà des exigences de la réglementation en vigueur - que toutes ces structures délibèrent, ce qui a été fait.

Un accord unanime – ce qui ne veut pas dire que les débats n'ont été « vigoureux » par moment - a été trouvé pour engager la procédure de création d'un Pays.

#### **4.6 Mise en place du comité de pilotage de la démarche et du conseil de développement**

Ces instances ont été mises en place officiellement le 29 novembre 2002.

##### **Comité de pilotage :**

- Les présidents - ou leurs représentants -, des communautés de communes ayant délibéré pour l'engagement de la procédure du Pays.
- Les maires - ou leurs représentants -, des communes non membres d'une communauté de communes ayant délibéré pour l'engagement de la procédure du Pays. Néanmoins, dès que tout ou partie de ces communes en viennent à créer un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, le président ou son représentant dudit établissement siègera au comité de pilotage en lieu et place des maires desdites communes.
- Les députés - ou leurs suppléants -, des circonscriptions de Wissembourg et de Haguenau.
- Les conseillers régionaux résidant dans le périmètre de l'ADEAN.
- Les conseillers généraux des cantons de Bischwiller, de Brumath, de Haguenau, de Lauterbourg, de Niederbronn-Les-Bains, de Seltz, de Soultz-Sous-Forêts, de Wissembourg et de Woerth.
- Les maires - ou leurs représentants -, des chefs lieux des arrondissements de Haguenau et de Wissembourg et des chefs lieux des cantons de Bischwiller, de Brumath, de Lauterbourg, de Niederbronn-Les-Bains, de Seltz, de Soultz-Sous-Forêts et de Woerth.
- Les présidents - ou leurs représentants -, des amicales de maires des cantons de Bischwiller, de Brumath, de Haguenau, de Lauterbourg, de Niederbronn-Les-Bains, de Seltz, de Soultz-Sous-Forêts, de Wissembourg et de Woerth.
- Chaque structure ou fonction électorale ne dispose que d'un seul représentant au sein du comité de pilotage.

##### **Sont associés**

- MM. les Sous-Préfets des arrondissements de Haguenau et de Wissembourg.
- Les membres du conseil de développement.

##### **Conseil de développement**

Le conseil de développement est composé de trois collèges de six membres chacun :

- Le collège des représentants du monde économique ;
- Le collège des syndicats représentatifs de salariés ;

- Le collège du monde associatif.

Le collège des représentants du monde économique et le collège des syndicats représentatifs de salariés sont composés des membres élus desdits collèges au comité directeur de l'ADEAN.

Il est alors décidé que le collège associatif sera composé par le comité de pilotage dans les meilleurs délais.

#### **4.7 Arrêté préfectoral définissant le périmètre d'étude : 29 janvier 2003**

#### **4.8 Elaboration de la charte**

Plutôt que de faire appel à un cabinet d'étude pour élaborer la charte, le comité de pilotage a décidé de confier cette mission à l'ADEAN.

##### **4.8.1 Réalisation d'un pré-projet pour alimenter le débat**

Un pré-projet a été réalisé, entre le 1er décembre 2002 et le 15 janvier 2003, sur la base de trois sources :

- L'actualisation de tout ou partie de documents internes à l'ADEAN : Livre blanc, proposition de l'Alsace du Nord pour le contrat de plan 2000-2006.
- Un travail (trois réunions entre août 2002 et janvier 2003) entrepris avec les agents de développement local et le réseau des techniciens ou cadres de structures avec lesquelles l'ADEAN a des relations régulières (antenne locale du département du Bas-Rhin et la région Alsace, Association pour le développement agricole et rural, ADIRA, chambre de métiers d'Alsace, Parc naturel régional des Vosges du Nord, etc.) ;
- Une enquête auprès des membres du comité de pilotage de la charte, du conseil de développement et des 144 maires du périmètre d'étude.
- Une version 1 du projet de charte, intitulée « version provisoire », a été diffusée, le 15 janvier 2003, à l'ensemble des membres du comité de pilotage et du conseil de développement en préparation de la deuxième réunion de ces instances, le 31 janvier 2003.

##### **4.8.2 Mise en débat du pré-projet**

- **31 janvier 2003** : deuxième réunion du comité de pilotage en présence du conseil de développement. Au cours de cette séance, le pré-projet de charte a été présentée, et les modalités de consultations arrêtées. Décision a été prise de mettre le document en consultation auprès des instances locales et du conseil de développement et de quelque 130 partenaires (dont l'Etat, le Département du Bas-Rhin, la Région Alsace, etc.) jusqu'au 21 mars courant.

Cette consultation a suscité, sans compter les remarques, plus de 90 demandes d'amendement . Plus de 60 personnes (physiques) ont bien voulu nous faire part de leurs réactions.

- **7 avril 2003** : Ces demandes d'amendement ont été examinées, le 7 avril dernier, par le comité de rédaction, créé le 31 janvier 2003, par décision du comité de pilotage.
- **15 avril 2003** : Diffusion du projet de charte, version 2, tel qu'il a été arrêté par le comité de rédaction.

- **2 mai 2003** : réunion du comité de pilotage et du conseil de développement
  1. Le projet de charte est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.
  2. Proposition de composition définitive du conseil de développement :

Les six places dévolues au collège associatif sont réparties entre les personnes suivantes :

    - ⇒ deux personnes agissant dans le domaine social ou socio-culturel ;
    - ⇒ une personne agissant dans le domaine de l'environnement ou du cadre de vie ;
    - ⇒ une personne agissant dans le domaine du tourisme ;
    - ⇒ une personne agissant dans le domaine du sport ;
    - ⇒ une personne agissant dans le domaine de la culture ou des loisirs.Chaque président de communauté de communes ou maire de commune non membres d'une communauté de communes est chargé de proposer des noms de personnes susceptibles de pourvoir ces postes. S'il s'agit de personnes membres de structures départementales ou régionales, elles devront impérativement résider en Alsace du Nord.

#### **4.9 Mise en délibération du projet de charte**

Il est décidé que les 19 communautés de communes, ainsi que les 3 communes encore concernées, délibéreront avant fin juillet 03 sur les deux points précédents. En fait, les dernières délibérations ne rentreront que début décembre 2003.

#### **4.10 Saisine de M. le Préfet de région pour arrêté définitif du périmètre de pays.**

12 décembre 2003. Pour des raisons administratives (non-conformité d'une des 20 délibérations des communautés de communes), notre requête n'a pu être prise en compte qu'au mois... de juin 2004.

#### **4.11 Modification statutaire de l'ADEAN qui devient tout à la fois la structure de Pays et la structure qui « héberge » le conseil de développement**

4 juin 2004 (assemblée générale extraordinaire)

#### **4.12 Mois de Septembre 2004**

Engagement de la procédure de négociation du contrat de Pays

#### **4.13 Mise en place de l'ADEAN – structure de portage du pays – selon nouveaux statuts**

26 novembre 2004